



JURIDIQUE & RÉGLEMENTATION

Lois ALUR - Hoguet

1 jour

Présentiel

Réf. ACR-440

Horaires :

9h - 12h / 13h - 17h

Modalités et délais d'accès :

Les dates sont définies avec l'organisme exprimant le besoin. Possibilité de regrouper des stagiaires sur une même session

Prérequis :

Aucun prérequis

Moyens pédagogiques :

Enseignement théorique et cas pratique - support théorique - certificat de réussite ou attestation de suivi

Accessibilité :

Places limitées, locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite

Moyens d'évaluation de la formation : Mise en situation au travers d'un cas pratique - questionnaire à choix unique en fin de formation - grille d'évaluation

Objectifs pédagogiques

- Identifier les obligations légales liées à la non-discrimination dans l'accès au logement
- Comprendre les apports et impacts de la loi ALUR sur les pratiques des professionnels de l'immobilier
- Appliquer les principes de la loi Hoguet dans le cadre de la gestion, de la transaction et de la relation client
- Intégrer les notions de devoir de conseil, d'obligation d'information et de déontologie dans ses pratiques professionnelles

Lois ALUR - Hoguet

Programme

Jour 1 :

- ▶ 9h - 12h : La loi ALUR et les principes de non-discrimination au logement
 - Cadre légal de la non-discrimination : textes fondateurs, jurisprudences marquantes
 - Obligations du bailleur et de l'agent immobilier dans la sélection des candidats
 - Objectifs de la loi ALUR : transparence, régulation, sécurisation des relations bailleur-locataire
 - Encadrement des loyers, documents obligatoires, information préalable
 - Outils ALUR en copropriété : fonds de travaux, gouvernance, simplification des AG
 - Étude de cas : discrimination présumée dans une location et décryptage de la bonne conduite à tenir

- ▶ 13h - 17h : La loi Hoguet et la posture professionnelle attendue
 - Présentation du cadre Hoguet : carte professionnelle, garanties, responsabilités
 - Règles de déontologie imposées aux professionnels de l'immobilier
 - Mandat : mentions obligatoires, durée, révocation, exclusivité
 - Devoir de conseil et obligation d'information renforcée
 - Bonnes pratiques dans la relation client : transparence, traçabilité, suivi
 - Place des outils digitaux : CRM, plateformes de gestion, signatures électroniques
 - Mise en situation : analyse d'un mandat type et restitution orale sur les points de vigilance juridiques et éthiques